

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD STV DE L'HOTEL DIEU

Avril 2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Elaborer un projet d'établissement spécifique à l'EHPAD afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_03	1 - Gouvernance	Prescription_03	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Remarques_01, 02 et 03	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Afin de formaliser leurs missions, élaborer des fiches de poste nominative, datée et signée pour le directeur, la cadre de santé et l'IDE "Encadrant d'unité de soins, le médecin coordonnateur		
Remarque_04	2 - Ressources Humaines	Recommandation_02	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		
Remarque_05	3 - Gestion des risques	Recommandation_03	Mettre en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des événements indésirables, formalisé, opérationnel et spécifique à l'EHPAD en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.		
Remarque_06	3 - Gestion des risques	Recommandation_04	Mettre en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ».		
Remarque_07	3 - Gestion des risques	Recommandation_05	Compléter le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement par la participation d'un intervenant extérieur à l'EHPAD et en intégrant le dispositif dans la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		